

qui suivit cette motion tourna en une farce telle, que les honorables membres de la gauche, voyant qu'ils ne pouvaient dépenser profitablement leur temps dans les intérêts du pays en se prêtant à cette farce, quittèrent la salle du comité, et les membres qui restaient ne posèrent pas même une question au témoin le plus important qui fut appelé devant eux, un des ingénieurs de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique au sujet des déclarations des plus sérieuses sous sa signature au sujet du classement abusif du chemin.

Le 28 avril 1910 mon honorable ami de Simcoe-sud proposait de nouveau :

Qu'une commission royale soit nommée pour que l'on s'enquière de tous les faits et circonstances relatifs au projet de chemin de fer transcontinental, à la conduite et aux capacités des diverses personnes représentant le gouvernement, à la manière dont les entreprises ont été adjugées et les paiements faits, et qu'il soit fait une enquête complète au sujet de tout ce qui se rapporte à la construction du chemin de fer.

Cette motion, comme les onze autres que j'ai énumérées fut repoussée.

De sorte que mon très honorable ami peut voir qu'il n'avait guère raison de dire à la population de l'Ouest ou d'ailleurs qu'il défiait toute investigation dans les dépenses du chemin de fer transcontinental ou autres. Je le répète, la caractéristique principale de ce Gouvernement depuis 1896 jusqu'à ce jour et particulièrement pendant les huit ou dix dernières années a été de refuser persistamment toute enquête par des comités de cette Chambre dans des questions de grand intérêt public, de s'enquérir dans l'administration des ministères au sujet desquels planaient de graves soupçons.

Je ne me propose pas cet après-midi de discuter les scandales récents qui ont eu lieu à l'Imprimerie du Gouvernement. Le fait que l'on admet que le pays a subi une perte énorme dans l'administration de ce département, le fait que l'on admet l'inefficacité et la mauvaise administration de ce département, le fait que des vols, des péculats et des pillages ont eu lieu et que toutes ces choses existaient dans ce département depuis l'époque où j'ai fait une motion en 1906 jusqu'à celle où mon honorable ami de Sainte-Anne a proposé sa motion en 1909, demandant un nettoyage complet de tous ces départements, devrait faire rougir de honte le Gouvernement, s'il est capable de rougir. Nous aurons un débat sur ces sujets plus tard, et je dois dire ici comme je l'ai dit en public, que le Gouvernement du Canada est, sinon politiquement, mais au moins moralement responsable de la perte qu'a subie le pays depuis que mon honorable ami de Montréal M. Doherty a proposé, et depuis le temps aussi où j'ai proposé moi-même une enquête complète dans tous les ministères

administratifs. Je dis que le Gouvernement est responsable sinon politiquement du moins moralement de toute cette perte, de cette inefficacité, de cette mauvaise administration, de ces vols, pillages et péculats.

Bien que la justice divine soit bien lente, elle n'en est pas moins très sévère, et le jour n'est pas éloigné où cette honte sera enlevée des épaules du peuple et de l'administration publique et placée sur les épaules de ceux qui en sont responsables.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Il y a des choses sur lesquelles nous nous accordons tous. Bien que nous puissions différer d'opinions sur d'autres questions, nous pouvons tous nous accorder avec le sentiment exprimé par son Excellence le Gouverneur général et auquel ceux qui ont parlé avant moi ont fait si éloquemment allusion, que nous nous réunissons aujourd'hui entourés d'une voile de deuil. La mort de Sa Majesté le roi Edouard VII a été une grande calamité — une calamité qui a été ressentie, non seulement dans toute l'étendue de son vaste empire, mais par toutes les nations civilisées du monde. C'est simplement prévenir le jugement de l'histoire que de dire que le feu roi était doué, comme peu d'hommes l'ont jamais été, d'un jugement solide et brillant, de tact et de délicatesse exquise, de même que de ces grâces et charmes de manières qui inspirent la confiance et gagnent les cœurs. C'est aussi simplement aller au-devant du verdict de l'histoire que de dire que tout en étant, à tous les points de vue possibles, un souverain constitutionnel modèle, que bien qu'il n'ait jamais dépassé, même de l'épaisseur d'un cheveu la limite qui est assignée au roi par la constitution anglaise, cependant il exerçait dans toutes ces questions de politique domestique et étrangère une influence bienfaisante et effective sans être cependant déplacée, et il a toujours employé cette influence à favoriser et à augmenter la bonne harmonie et l'amitié entre les nations. Par cette conduite le défunt monarque non seulement suivait mais aussi dépassait l'exemple donné par son illustre mère. Je crois pouvoir dire, bien que plusieurs années se soient déjà écoulées depuis le jour où la jeune fille de 18 ans devenait reine — en 1837 — le monde n'a pas encore apprécié l'influence bienfaisante qu'elle a exercée sur l'histoire de la civilisation.

On a dit avec vérité qu'avec son accession au trône a été fermée l'ère ancienne, et qu'une nouvelle ère a été ouverte. L'ère qui a été fermée était celle de l'égoïsme et d'une conduite désordonnée dans les hautes sphères de la société; mais lorsqu'elle monta sur le trône elle introduisit immédiatement à sa cour la pureté et le raffinement la dignité dans toutes les relations entre la couronne et les sujets, une dignité sans